



académie
Aix-Marseille **E**

Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAAC/15-668-58 du 20/04/2015

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE COORDONNATEUR ET RESPONSABLE DU DOMAINE « THEATRE ET SPECTACLE VIVANT » AUPRES DU DAAC

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. LEVAL : Tél : 04 42 93 88 41 - Fax : 04 42 93 88 19

Une mission pour un professeur de l'enseignement public (2d degré) auprès du Délégué Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle en qualité de responsable et coordonnateur du domaine « théâtre-spectacle vivant » fait l'objet d'un recrutement à compter du 1^{er} septembre 2015 (rémunérée à hauteur de 5 IMP pour l'année scolaire). L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'une présence régulière à la DAAC située à Aix-en-Provence et d'une capacité de mobilité ponctuelle dans les quatre départements de l'académie.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire, des diverses modalités de partenariat et son expertise dans le domaine du « théâtre - spectacle vivant »

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- Être informé de la politique éducative interministérielle en matière d'EAC,
- Avoir l'expérience de projets culturels dans le domaine concerné, conduits en partenariat et en interdisciplinarité,
- Connaître les scènes de la région, les structures partenaires et avoir une bonne connaissance des dispositifs existants,
- Connaître le fonctionnement et les enjeux de formation des options facultatives et de spécialité dans le domaine,
- Avoir une bonne connaissance des programmes en lettres pour le collège et le lycée et cerner les enjeux spécifiques des entrées par le théâtre,
- Avoir une bonne connaissance du théâtre classique et contemporain et des outils d'analyse,
- Accompagner les équipes pédagogiques dans l'élaboration de projets culturels transversaux inscrits dans un partenariat et articulés avec les enseignements,
- Contribuer à l'élaboration du plan académique de formation,
- Exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la DAAC, l'IA-IPR concerné, la Délégation Régionale des Affaires Culturelles, les collectivités territoriales, les intervenants artistiques et culturels, les services éducatifs affectés sur les structures partenaires,
- Contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurant le suivi et l'évaluation,
- Être capable d'écouter, de communiquer et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective et collaborative,
- Maîtriser parfaitement l'outil informatique

Cette mission prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2015** ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni et en fonction du contexte lié à l'organisation du service.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique, avec l'avis du chef d'établissement, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 29 mai 2015** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
à l'attention de M. Leval
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les enseignants dont la candidature sera retenue, seront convoqués pour un entretien le 11 juin 2015, dans les locaux de la DAAC, annexe du Pont des 3 Sautets, Val Saint André, Avenue Malacrida, Aix en Provence

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille